

**COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 05.05.2009**

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le Mardi 05 Mai 2009 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire, tous les conseillers étaient présents.

Ordre du Jour

Etude des devis « levé topographique » projet de déchetterie

Dans le but d'étudier la faisabilité d'une déchetterie sur la Commune de LONLAY L'ABBAYE. La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS, doit disposer pour le terrain envisagé, d'un levé topographique et d'une étude de sol. Des propositions ont été demandées, le Conseil Municipal a retenu celle de M. BELLANGER pour un montant HT de 400 € soit 478.40 € TTC en ce qui concerne le levé topographique.

Etude des devis « étude de sol » projet déchetterie

Pour l'étude de sol, le Conseil Municipal décide de choisir la proposition de l'entreprise SOLENN pour un montant de 2 250€ HT soit 2 691€ TTC.

Etude des devis « signalisation horizontale » voirie

Il est nécessaire de refaire la signalisation horizontale. Après avoir étudié les diverses propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition des établissements BRAUX Voirie Signalisation pour un montant de 1 963.68€ HT soit 2 348.56€ TTC.

Etude d'un devis « réactualisation du site Internet de la commune »

Le site Internet de la Commune date d'une dizaine d'années et n'est pas suffisamment évolutif, M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé une réactualisation du site par la société EDENWEB qui l'avait mis en place. Le Conseil Municipal accepte la proposition d'EDENWEB pour une mise à jour importante avec des possibilités de navigation très intéressantes, d'un montant de 2 370€ HT, assistance technique comprise.

Composition du bureau pour les élections européennes du 07 Juin

Le Conseil Municipal compose le bureau pour les élections européennes du 07 Juin 2009.

Aménagement du jardin du souvenir (choix de l'entreprise)

M. Le Maire passe la parole à Jean-Claude COQUIO pour présenter les devis concernant un aménagement d'un jardin du souvenir. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise PESCHET d'un montant de 1 155.51€ HT pour la pose d'un entourage octogonal en granit avec galets blancs au milieu, et d'une stèle pour dispersion des cendres portant l'inscription « jardin du souvenir ». Les fondations seront réalisées par les employés communaux. En ce qui concerne les urnes cinéraires, elles pourront être déposées dans des cavurnes, le montant des concessions « cavurnes » sera fixé ultérieurement.

Aménagement des abords de l'Abbaye

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après entente avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS, il serait préférable que la Commune mette à disposition la totalité du terrain concerné par l'aménagement des abords de l'Abbaye, avec un acte notarié précisant les autorisations de passage nécessaires aux riverains, ainsi qu'à la Commune pour la salle Ste Thérèse. L'architecte n'aurait ainsi qu'une consultation à lancer et la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS suivrait l'intégralité du chantier. Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour mettre à disposition de la CDC, l'intégralité du terrain communal sur lequel sera réalisée l'aménagement.

Contribution 2009 Fonds de solidarité logement

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de participation éventuelle du Fonds de Solidarité Logement.

Décision sur réfection chauffage logement rue de Stogursey

Le Conseil Municipal accepte le devis de M. LEBOUGRE, d'un montant de 5 078.59€ HT soit 5 357.91€ TTC, pour le remplacement des convecteurs électriques dans le logement, rue de Stogursey. Madame HECQUARD demande si le studio situé à coté du logement est concerné, M. Le Maire répond que pour l'instant, seul l'appartement est prévu.

Remplacement radiateur salle Polyvalente

Le Conseil Municipal accepte le devis de M.LEBOUGRE, pour un montant de 929.24€ HT soit 1 111.37€ TTC, pour le remplacement du radiateur gaz de la cantine à la Salle Polyvalente.

Concours des maisons fleuries

M.COQUIO propose que le concours des maisons fleuries soit renouvelé cette année, ce que le Conseil Municipal accepte. Le jury sera composé des gagnants de l'an dernier, de la commission de fleurissement et de Monsieur PROVOST. Les personnes intéressées pourront s'inscrire jusqu'au 17 juillet. Le passage du jury sera fixé en fonction des conditions météorologiques.

Questions diverses

- Pour des raisons de sécurité, M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule communal va être équipé d'une signalisation appropriée.
- Le 25 Avril à DOMFRONT, la Charte d'engagement des collectivités locales a été signée. L'objet consiste en la création d'un pôle santé libéral ambulatoire pluridisciplinaire, pour maintenir l'offre de soins existante et optimiser l'installation de nouveaux professionnels de santé.
- M. LECUYER, responsable de l'Office Départemental de la Culture est venu visiter les salles de LONLAY L'ABBAYE, en vue de prévoir les diverses manifestations qui ne pourront pas se faire au théâtre de DOMFRONT pendant les travaux de réfection de celui-ci.
- M. Le Maire et les Adjoints ont reçu M.GOSSELIN, Directeur du Crédit Agricole, le 2 Mai. M. Le Maire l'a informé que dans un souci d'équité entre les trois organismes bancaires présents sur la commune, un même courrier va leur être envoyé pour leur demander dans quelles conditions ils accepteraient d'installer un distributeur à LONLAY L'ABBAYE.
- Le lundi 4 Mai, M. Le Maire a rencontré des membres du Conseil paroissial ainsi que l'Abbé BOISGONTIER et un responsable du Diocèse, afin d'essayer de régler les problèmes de chauffage en hiver (une étude va être entreprise pour augmenter la chaleur dans l'église pendant les offices).
- D'autre part, le Bibliobus ne va plus passer dans les communes et le Conseil Général propose de mettre des livres à disposition dans les collectivités disposant de locaux pour y faire une bibliothèque. M. Le Maire suggère que le centre d'accueil y serait l'endroit idéal. Les participants à la réunion ont accueilli cette proposition assez favorablement. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge M. Le Maire d'adresser une demande écrite au Diocèse de SÉES, propriétaire des lieux.
- M. Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs enfants prennent le car à l'Epine Orbière est que l'endroit n'est pas suffisamment sécurisé. Un courrier a été envoyé au responsable des transports scolaires du département pour demander un rendez-vous sur place.